

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/155

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique

Signature du marché public n°202409L02 intitulé « Achat de matériel scénique pour la salle de spectacle L'Astral à Montgeron – Lot 2 : Lumière », conclu avec ISA.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la date de remise des offres fixée au 12/07/2024,

VU le rapport d'analyse établi par les services de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que l'objet du contrat porte sur l'achat de matériel scénique pour la salle de spectacle L'Astral à Montgeron – Lot 2 : Lumière,

CONSIDERANT que l'offre de l'opérateur économique ISA est la plus avantageuse eu égard aux critères de jugement des offres fixés par les pièces de la consultation d'entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché public n°202409L02 relatif à l'achat de matériel scénique pour la salle de spectacle L'Astral à Montgeron – Lot 2 : Lumière, avec l'opérateur économique ISA, sis 7 rue des entrepreneurs à Carrières-Sur-Seine (78420).

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour un montant de 34 630.00€ HT.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Yerres.

Fait à Brunoy,